

option Conduite de l'élevage des équidés

RNCP2265 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1407
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Conduite de l'élevage des équidés est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il raisonne et organise l'élevage des équidés en fonction des potentialités de la structure, des objectifs qu'il s'est fixés et de la demande du marché sur lequel il se positionne.
- Il effectue les soins nécessaires à la conduite de son élevage et le maintient dans un bon état sanitaire.
- Il est amené à assurer une gestion de son système fourrager et dans certains cas à conduire un système de culture céréalière.
- Il utilise les techniques d'éducation des jeunes équidés appropriées afin de faciliter le débouillage et de valoriser sa production.
- Il utilise des techniques de communication pour développer et rentabiliser l'activité
- Il utilise des techniques commerciales pour rentabiliser l'activité
- Il assure des tâches de gestion administrative et économique, de l'information et celles de gestion du personnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Organiser un système de production d'équidés de sport, de courses ou de loisirs

UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques d'élevage dans le respect de la sécurité, de l'environnement et du bien-être animal

UCP3 : Assurer le suivi technico-économique de la production

UCP4 : Assurer la commercialisation d'un élevage d'équidés de sport, de courses ou de loisirs

Blocs de compétences

RNCP2265BC01 — UCP1 : Organiser un système de production d'équidés de sport, de courses ou de loisirs

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- choisir un système de production d'équidés adapté aux particularités de l'exploitation et à la stratégie de commercialisation
- organiser les différentes activités relatives à la conduite d'un élevage d'équidés

RNCP2265BC02 — UCP2 : Mettre en oeuvre les techniques d'élevage dans le respect de la sécurité, de l'environnement et du bien-être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- assurer la reproduction et le renouvellement du troupeau
- conduire l'alimentation des équidés dans le respect de la sécurité alimentaire et de l'environnement
- maîtriser l'état sanitaire des équidés
- réaliser les soins courants et l'entretien du matériel et des installations
- éduquer les jeunes équidés en vue de faciliter leur débouillage

RNCP2265BC03 — UCP3 : Assurer le suivi technico-économique de la production

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- présenter l'environnement technique et économique de l'élevage d'équidés
- exploiter les résultats techniques et économiques

RNCP2265BC04 — UCP4 : Assurer la commercialisation d'un élevage d'équidés de sport, de courses ou de loisirs

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser la commercialisation dans le cadre de la législation en vigueur
- proposer des produits à bonne valorisation commerciale

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Les exploitations agricoles où l'activité d'élevage d'équidés constitue un atelier à part entière et où les activités production et transformation sont présentes ;
- Les Haras nationaux ou privés ;
- Les établissements d'entraînement de chevaux de sport, pré-entraînement courses, courses, loisirs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Eleveur d'équidés (chevaux, y compris de trait, poneys, ânes, etc).

- Responsable d'élevage d'équidés (chevaux, y compris de trait, poneys, ânes, etc).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/06/2020
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/certificats-de-specialisation.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2265/>